



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 16 janvier 2023, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2008-318-1 modifiant le règlement numéro 2008-318 constituant un fonds pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières situées sur le territoire de la municipalité de Nominique.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, aux heures normales d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitenominique.qc.ca

Donné le 18 janvier 2023.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 18 janvier 2023, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de janvier de l'an deux-mille-vingt-trois (18 janvier 2023).